

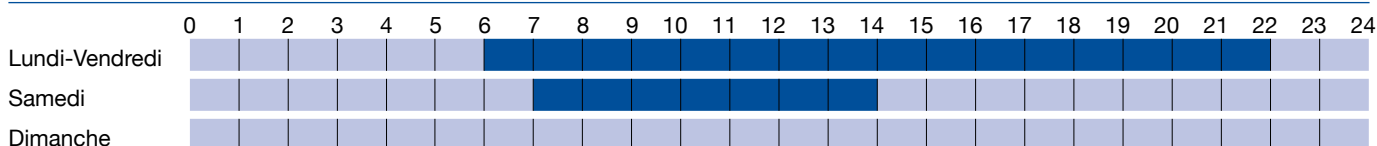
# TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES PARTICULIERS

La tarification s'effectue selon le profil SIMPLE ou le profil DUO qui diffère selon les heures pleines et creuses. Le profil SIMPLE est appliqué par défaut et constitue le tarif de base au sens de la législation. Les clients au bénéfice du profil DUO peuvent en tout temps choisir de passer au profil simple.

PROFIL	nativa Produit de référence			nativaplus		
	SIMPLE	DUO		SIMPLE	DUO	
Heures	Permanent	Heures Pleines	Heures Creuses	Permanent	Heures Pleines	Heures Creuses
<b>Energie</b> ct/kWh TVA incluse 8.1%	11.37 12.29	11.99 12.96	8.88 9.60	13.55 14.65	14.17 15.32	11.06 11.96
<b>Utilisation du réseau</b> <sup>1</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	15.95 17.24	17.09 18.47	11.39 12.31	15.95 17.24	17.09 18.47	11.39 12.31
<b>Services système</b> <sup>2</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.55 0.59			0.55 0.59		
<b>Réserve d'électricité</b> <sup>3</sup> ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.23 0.25			0.23 0.25		
<b>TOTAL</b>	<b>28.10</b> 30.38	<b>29.86</b> 32.28	<b>21.05</b> 22.76	<b>30.28</b> 32.73	<b>32.04</b> 34.64	<b>23.23</b> 25.11
<b>Energie réactive</b> <sup>4</sup> ct/kVAh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32			4.00 4.32		

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur [www.lausanne.ch/taxes-electricite](http://www.lausanne.ch/taxes-electricite)

## ■ HEURES PLEINES ET ■ HEURES CREUSES



Heures pleines: lundi à vendredi de 06h00 à 22h00 et samedi de 07h00 à 14h00

## VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.  
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.



**nativa** est une énergie 100% renouvelable dont 10% labellisée naturemade basic.

## CONDITIONS

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur [www.lausanne.ch/silconditions](http://www.lausanne.ch/silconditions)



**nativaplus** est une énergie 100% labellisée naturemade star.

- Lorsque le montant total facturé pour l'utilisation du réseau n'atteint pas le montant plancher de CHF 72.- sur la période annuelle, c'est ce dernier montant qui sera facturé pour l'utilisation du réseau.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.